



Urgent: licenciement économique

Par **archifella**, le **19/07/2010** à **17:23**

Bonjour,

je suis a la recherche d'informations en urgence

j'ai reçu aujourd'hui ed mon employeur une convocation pr un entretien prealable pour un licenciement économique.

l'entreprise a de tere grosses difficulte au point d'etre payer avec bcps de retard ou avec des cheques en bois

ils me propose de faire une lettre ou je renonce a faire mon preavis (ils ne peuvent pas me le payer) le pole emploi me dit ke si c moi ki redige cette lettre je n'airaus aps droit a mes assedic durant la periode de ce preavis

que dois je faire

je doit rendre une reponse a mon employeur a la fin de cette semaine

merci à tous

Par **Cornil**, le **24/07/2010** à **18:32**

Bonsoir "archifella"

Oui, bien sûr si tu demandes à ne pas effectuer ton préavis, l'employeur n'a pas à te le payer, mais les ASSEDIC considèrent dans ce cas que la renonciation au préavis ne les concerne pas et ne t'indemniseront pas avant la fin de celui-ci , même renoncé.

Ce serait un "cadeau" à l'employeur sans aucun avantage pour toi, au contraire!

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des

forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insultes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs" modifiant ou supprimant mes messages) surtout avec la mention "membre du club", qui lui a été imposée, mais estime de son devoir de répliquer à des réponses à son avis erronées ou "à côté de la plaque", ou à des messages qui lui semblent urgents et sans réponse.